



AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES

QUALITÉ DE L'OFFRE SUR LES TERRITOIRES

LA QUALITÉ DE L'OFFRE SUR LES TERRITOIRES ET L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES

1979 : comité départemental des services publics en milieu rural, présidés par les préfets (décret)

1988 : commission départementale d'amélioration de l'organisation des services publics dans les zones de montagne (loi)

1990 : schéma départemental des services publics en milieu rural (comité interministériel permanent pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire (CIAT))

1991 : extension des commissions départementales d'amélioration de l'organisation des services publics aux 25 départements éligibles à la dotation de fonctionnement minimal des départements, dits « défavorisés » (CIAT)

1995 : commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics (CDOMSP) et schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services publics à l'ensemble du territoire français (loi)

2006 : maintien de la CDOMSP et suppression du schéma (décret)

2015 : schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (loi)

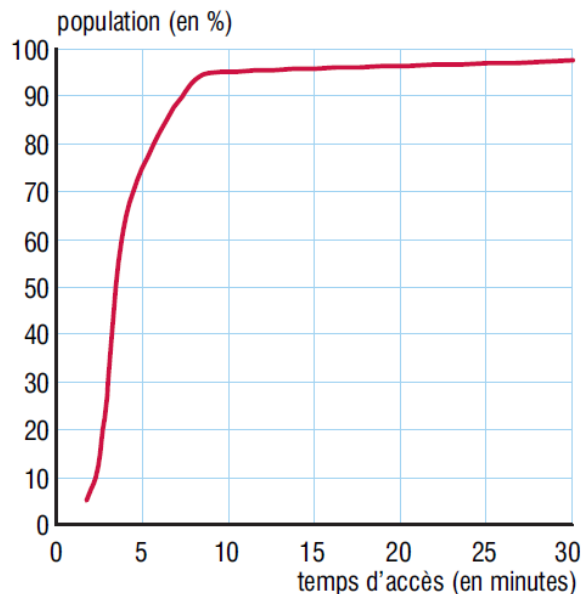
**Une préoccupation
des pouvoirs publics
depuis plus de trente
ans**

**Une succession de
textes réglementaires ...
à observer en regard**

- des lois de décentralisation ?
- de la RGPP et de la Réate ?
- ... ?

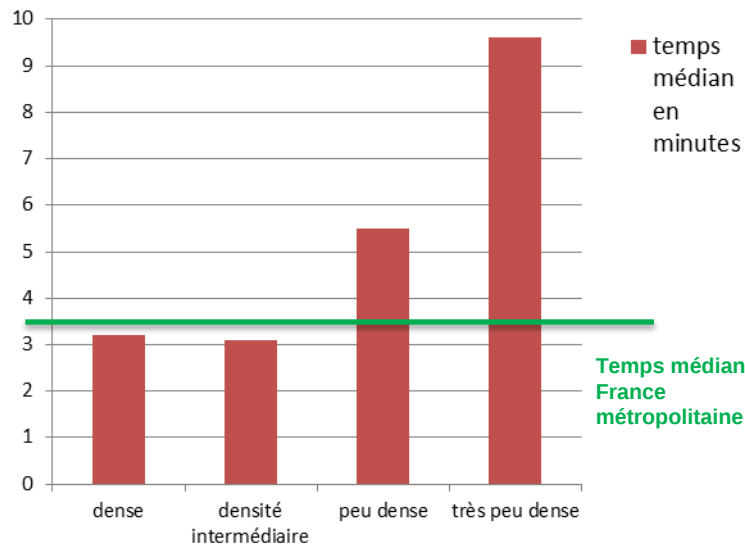
LA PRÉSENCE DE SERVICES DANS LES TERRITOIRES ET LES TEMPS D'ACCÈS AUX SERVICES

Figure 1. Distribution des temps d'accès communaux aux principaux services de la vie courante



Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, BPE 2013, distancier Méric.

Figure 2 – Temps médian d'accès aux principaux services de la vie courante par type de territoire



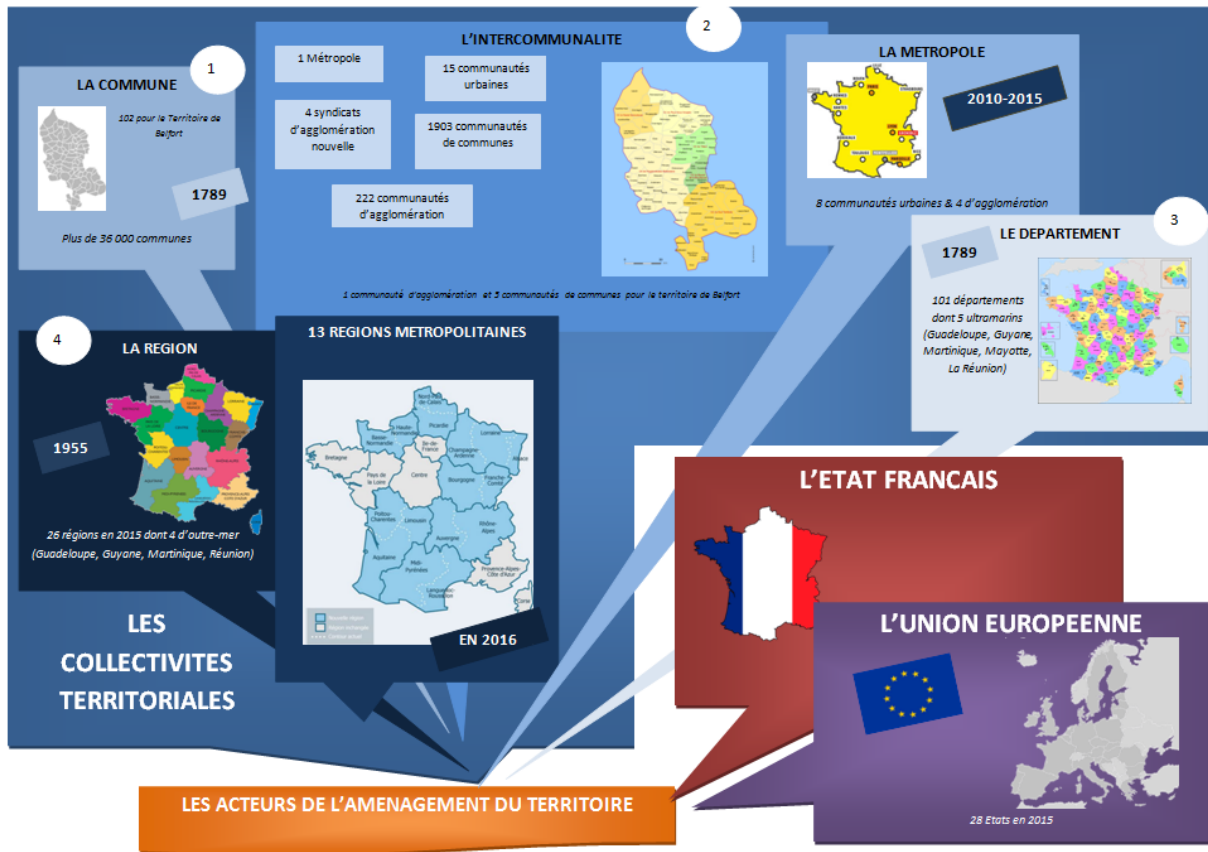
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, BPE 2013, distancier Méric.

L'accès aux services

Une question de densité



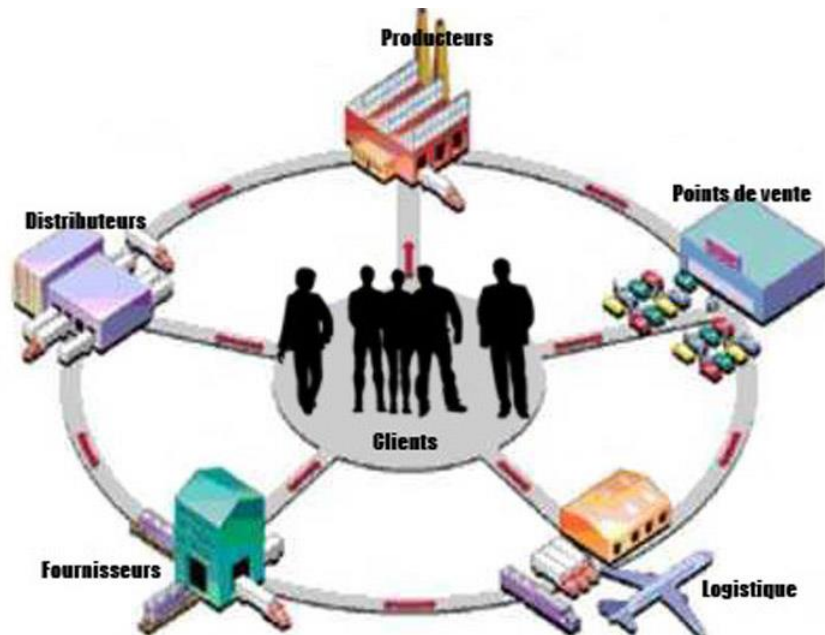
L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES EN FRANCE



Multiplication des décideurs

- Compétitivité territoriale accrue
- Conflits d'intérêts entre les acteurs.

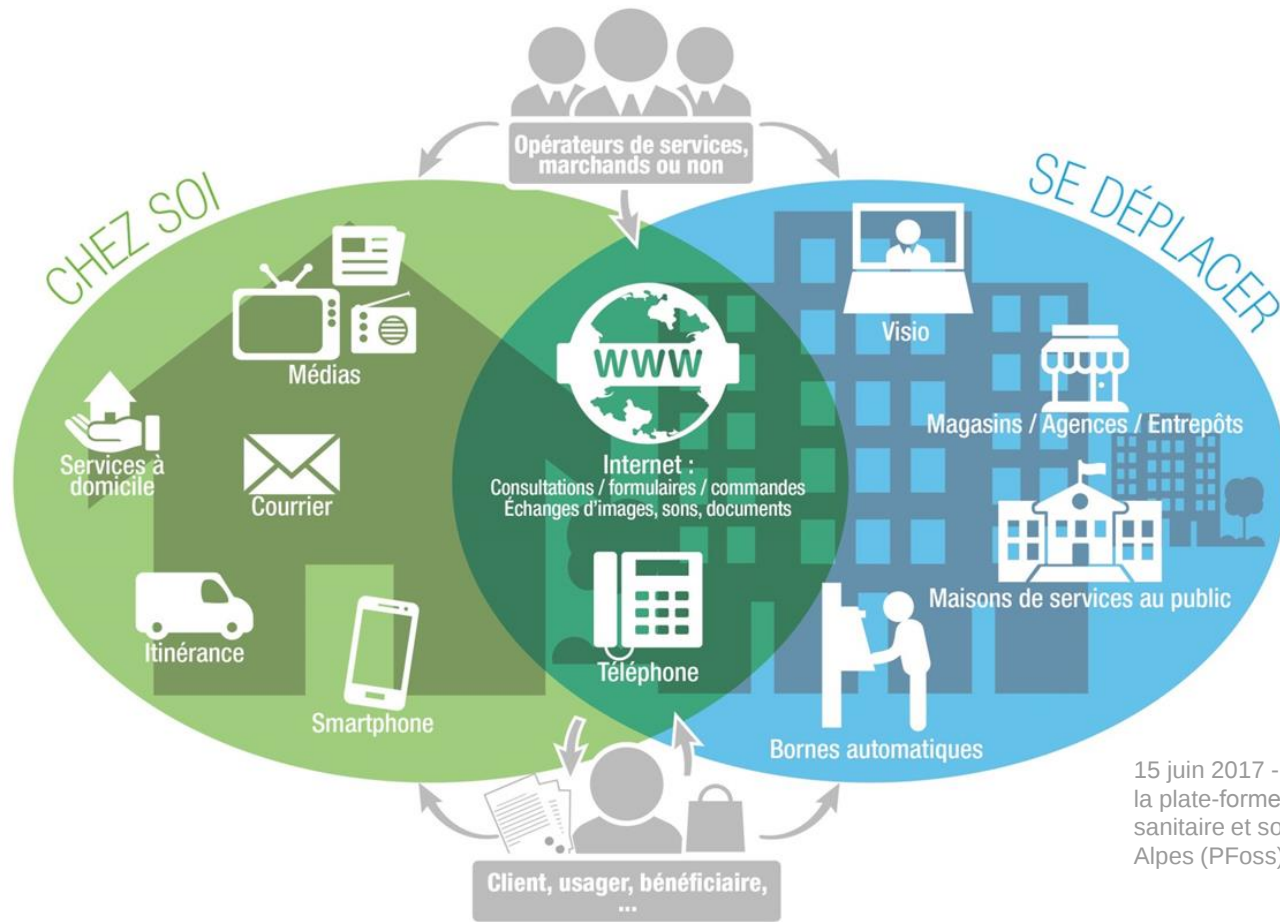
L'ÉMERGENCE DE MODES DE DISTRIBUTION DES SERVICES



Transformations des usages

- Offres des commerces et des opérateurs de services
- Modes de consommation d'informations et de biens par l'utilisateur

LES NOUVEAUX MODES DE DISTRIBUTIONS DE SERVICES



Reconsidérer la notion d'accessibilité des services

➤ **répondre au défi de l'égalité des territoires**

15 juin 2017 - Journée d'échanges de la plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes (PFoss)

ACCESSIBILITE : QUELLE DEFINITION ?

Les différentes dimensions de l'accessibilité (définition interministérielle 2012)

- ☐ Temps et facilité d'accès du service (chronodistance et mobilité)
- ☐ Disponibilité du service (présence du service, délai de rendez-vous, de délivrance de prestation, amplitude horaire...)
- ☐ Coût du service (...et frais annexes)
- ☐ Niveau du service (qualité, accompagnement)
- ☐ Possibilité de choix (densité de services ou d'équipements, découpages administratifs)
- ☐ Information sur l'existence et les modalités du service (connaissance, par les usagers, des différents facteurs évoqués précédemment)

ACCESSIBILITE

Une notion élargie
qui renvoie à la
facilité pour un
usager de disposer
d'un service

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Contenu de l'article 98 de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République).



Principales dispositions applicables au schéma

- ❑ Définir, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.
- ❑ Déterminer un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.
- ❑ Dresser une liste des services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès.
- ❑ Mettre en œuvre les actions inscrites dans le schéma :
 - conclure une convention entre le représentant de l'Etat dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département
 - les parties à la convention s'engagent, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées.

TERRITOIRES CONCERNÉS

- Chaque département

COPILOTES

- L'Etat et le Département

ASSOCIÉS

- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

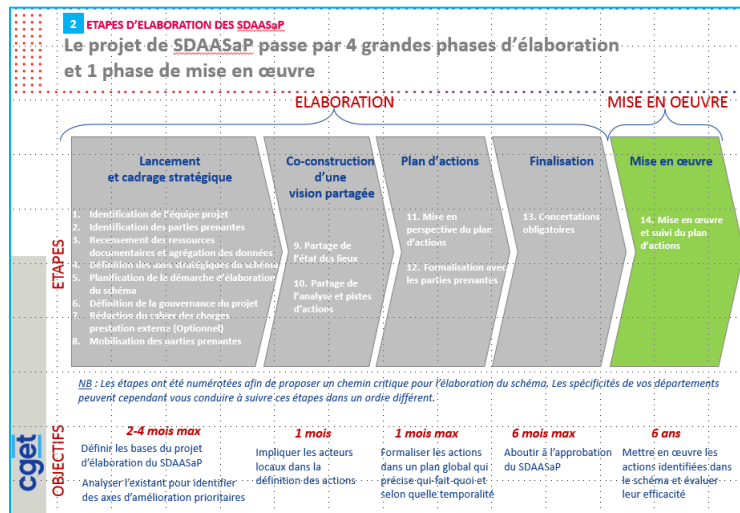
5 Phases et 14 étapes



14 Fiches-repères



9 Fiche issues du SGMaP



20 Outils support



- co-construit avec les départements
- pour guider les référents dans la gestion de leur projet

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

ÉTAT D'AVANCEMENT

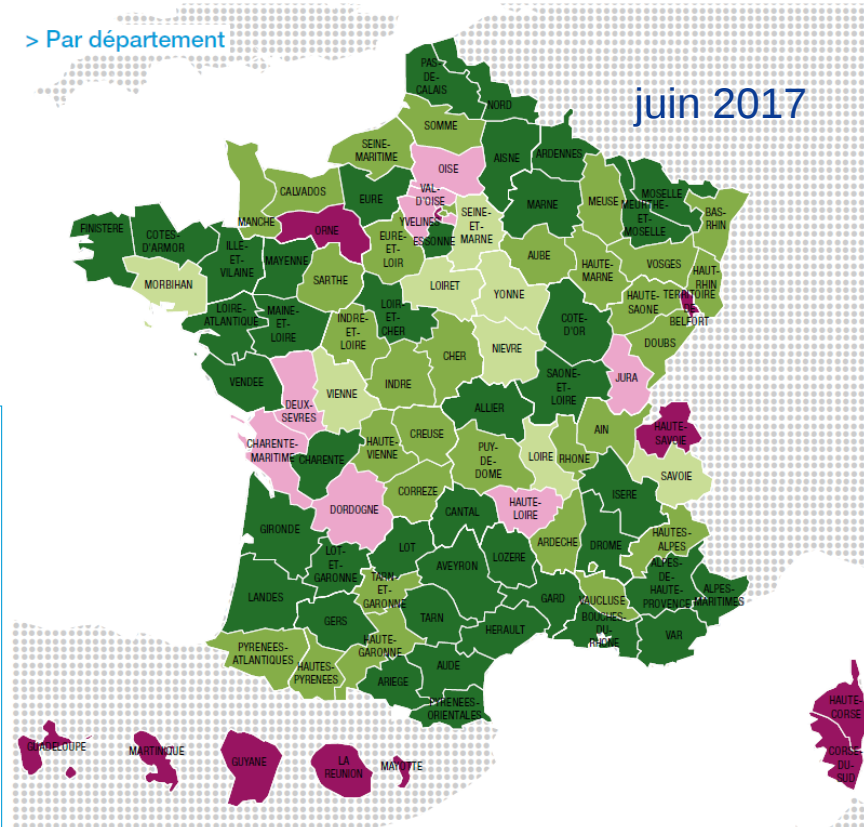
> Par département

juin 2017

Niveau d'avancement global

En %, par département et région

- 75 à 100 – Plan d'actions finalisé
- 58 à 75 – Co-construction d'une vision partagée
- 42 à 58 – Démarche d'élaboration finalisée
- 17 à 42 – Cadrage stratégique
- 0 à 17 – Identification des acteurs



cget

Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

ETAT D'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION

> Par région

